



Vade-mecum du CAPES-CAFEP de sciences de la vie et de la
Terre

(Session 2019)

I - TEXTES DE REFERENCE

II - DEROULEMENT DES EPREUVES

II.1 - EPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

II.2 - EPREUVES ORALES D'ADMISSION

II.2.1 - Première épreuve d'admission

II.2.2 - Deuxième épreuve d'admission

III - EVALUATION des EPREUVES d'ADMISSION

III.1 - PREMIÈRE ÉPREUVE D'ADMISSION

III.2 - DEUXIÈME ÉPREUVE D'ADMISSION

IV- REPONSES AUX QUESTIONS de l'AFPSVT

A consulter :

Le rapport de jury de la session 2018 :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid126090/sujets-rapports-des-jurys-capes-2018.html>

Le calendrier des concours 2019 :

[http://publignetce2.education.fr/publignet/Servlet/PublignetServlet?
_concours=EBF&_page=CALENDRIER&_sort=CHRONO#S7036](http://publignetce2.education.fr/publignet/Servlet/PublignetServlet?_concours=EBF&_page=CALENDRIER&_sort=CHRONO#S7036)

Le nombre de postes offerts aux concours 2019 :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98493/postes-capes-session-2019.html> (Capes : 260 postes)

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98493/postes-cafep-session-2017.html> (Cafep : 54 postes)

L'arrêté fixant les modalités d'organisation des concours et le programme du concours :

[http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98569/les-epreuves-du-capes-externe-et-du-cafep-capes-
section-sciences-de-la-vie-et-de-la-terre.html](http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98569/les-epreuves-du-capes-externe-et-du-cafep-capes-section-sciences-de-la-vie-et-de-la-terre.html)

http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes_externe/71/7/p2019_capes_ext_svt_967717.pdf

Le site du CAPES de SVT :

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/svt/capes-externe>

Brigitte HAZARD
Inspectrice générale de l'éducation nationale
Présidente du jury

I - TEXTES DE REFERENCE

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré

Journal Officiel n°99 du 27 avril 2013

L'arrêté cité ci-dessus est modifié, à compter de la session 2019, par *l'arrêté du 6 juillet 2018* ; le dernier alinéa du 1° du B définissant l'épreuve de mise en situation professionnelle est remplacé par les dispositions suivantes :

« Durée de la préparation : quatre heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient 2. »

Section sciences de la vie et de la Terre

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les compétences des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

Le programme du concours inclut l'ensemble des programmes de sciences de la vie et de la Terre du collège et du lycée général, le programme de biologie et de sciences de la Terre de la classe préparatoire scientifique BCPST, des éléments de sciences du vivant des programmes de chimie, biochimie, sciences du vivant de la série STL du lycée technologique. Le niveau de maîtrise M1 du cycle master (master s'entendant master MEEF) est visé, tant sur les connaissances que sur les méthodes ou les démarches.

A. – Épreuves écrites d'admissibilité

Les sujets peuvent porter, au choix du jury, soit sur les sciences de la vie pour l'une des épreuves et sur les sciences de la Terre pour l'autre épreuve, soit associer ces deux champs pour l'une des épreuves et porter sur un seul de ces champs pour l'autre épreuve.

Le sujet de l'une des épreuves au moins comporte des documents scientifiques fournis aux candidats.

1. Première épreuve d'admissibilité (durée : quatre heures ; coefficient 1).

L'épreuve consiste en une composition.

Elle repose sur la maîtrise des savoirs académiques et leur utilisation dans une expression écrite structurée.

Le sujet présente un intitulé d'une à quelques lignes, accompagné ou non de documents. Le candidat répond sous la forme d'une dissertation construite et illustrée. Il montre ainsi sa capacité à produire un texte scientifique de niveau adapté, rigoureux, argumenté et de bonne qualité formelle.

L'exploitation des documents peut être explicitement attendu dans la composition sous la forme d'une consigne du type « *Vous intégrerez l'exploitation des documents 1 à X à votre argumentation qui sera complétée par des exemples précis de votre choix* ». Dans le cas contraire, la consigne précise : « *Les documents 1 à X sont conçus comme des aides à la rédaction : en aucun cas, il ne s'agit de les exploiter de manière exhaustive mais ils rassemblent un certain nombre d'informations intéressantes à identifier, à prélever et à utiliser pour construire et argumenter votre exposé* ».

2. Deuxième épreuve d'admissibilité (durée : quatre heures ; coefficient 1).

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire.

Le dossier comporte, en proportions variables suivant les cas, des extraits de publications scientifiques, des textes historiques, des écrits abordant une question scientifique dans leur dimension sociétale, des extraits de grande presse, des analyses épistémologiques, pédagogiques ou didactiques, des extraits de manuels scolaires, des productions d'élèves et tout autre document jugé pertinent par

les concepteurs du sujet. Chaque question posée indique avec précision le travail qui est attendu et l'ensemble documentaire à utiliser.

L'objectif de ces deux épreuves est d'évaluer la capacité du candidat à mettre les savoirs en perspective (savoirs relatifs aux contenus, aux méthodes et aux démarches) et à manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs (approche historique et/ou épistémologique, réflexion sur la signification éducative, culturelle et sociétale des savoirs, premiers éléments de réflexion didactique et pédagogique) ainsi que sa capacité à utiliser les modes de communication propres à la discipline (schématisation en particulier).

B. – Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

Les sujets d'oral peuvent porter, au choix du jury, soit sur les sciences de la vie pour l'une des épreuves et sur les sciences de la Terre pour l'autre épreuve, soit associer ces deux champs pour l'une des épreuves et porter sur un seul de ces champs pour l'autre épreuve. Le plus souvent possible mais sans obligation, l'une concerne le niveau collège, l'autre concerne le lycée.

1. Épreuve de mise en situation professionnelle.

Durée de la préparation : quatre heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient 2.

Le sujet comporte l'indication du niveau (collège ou lycée) auquel il doit être abordé. Il comporte obligatoirement un aspect pratique que le candidat devra préparer et présenter. Un document professionnel scientifique, didactique et/ou pédagogique (un extrait de manuel ; une production d'élève ; une évaluation ; un document de préparation d'une leçon par le professeur, un document scientifique transposé au niveau de la leçon, etc.) lui est associé et doit être obligatoirement intégré à la leçon.

Le candidat est invité à présenter la problématique scientifique du sujet en introduction et à dérouler une leçon adaptée au niveau visé, tout en parlant à des membres du jury et non à des élèves. Il met en œuvre une activité concrète comparable à celles réalisées en situation d'enseignement. Il peut s'agir, par exemple, d'une expérimentation, d'une observation microscopique, d'une analyse de carte, d'une analyse documentaire critique, etc. Il argumente son exposé par des données scientifiques pertinentes.

L'exposé du candidat est suivi d'un entretien au cours duquel il pourra être amené à expliquer ses choix sur l'organisation de la séquence tant du point de vue scientifique que didactique et pédagogique (dont les activités proposées aux élèves), et du point de vue des connaissances proposées (y compris les aspects épistémologiques, méthodologiques, techniques et historiques).

Pendant le temps de préparation, le candidat dispose d'un accès à une clé de ressources et à une bibliothèque scientifique et pédagogique. Il dispose notamment des textes des programmes scolaires et, éventuellement, de documents officiels complémentaires comportant des suggestions pédagogiques.

Le candidat est assisté par un personnel technique.

Durée de la préparation : quatre heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient 2.

2. Épreuve d'analyse d'une situation professionnelle.

Durée de la préparation : une heure ; durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 2.

L'entretien prend appui sur un dossier fourni lors de la préparation. Le dossier peut contenir toute forme de documents scientifiques et/ou didactiques et pédagogiques utilisés dans l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre. Ce dossier est le support initial d'un dialogue avec le jury, après que le candidat ait présenté son dossier pendant une durée de dix minutes maximums. Si cela s'y prête, un matériel naturaliste proposé par le jury peut illustrer en réel un des documents du dossier et faciliter ainsi les échanges.

Cette épreuve est centrée principalement sur un échange avec le jury. Il invite le candidat à justifier ses choix, le conduit à expliciter la place du projet dans une perspective éducative globale (éducation à la santé, au développement durable, aux médias, notamment dans leur composante numérique, etc.).

L'entretien permet aussi d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

JORF n°0099 du 27 avril 2013 – texte n°14**Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude du professorat du second degré – NOR : MENH1310120A****JORF n°0174 du 28 juillet 2016 - texte n° 13**

Arrêté du 8 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré en ce qui concerne la section sciences de la vie et de la Terre (concours externe)

L'annexe I de l'arrêté du 19 avril 2013 susvisé, dans sa rédaction issue de l'arrêté du 19 avril 2016 susvisé, est ainsi modifiée en ce qui concerne la section sciences de la vie et de la Terre :

Après l'intitulé : « A.-Épreuves écrites d'admissibilité », le troisième alinéa : « Le programme du concours porte [...] sur les méthodes, les démarches et les langages. » est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Le programme du concours est constitué des programmes de sciences de la vie et de la Terre du collège et du lycée (voie générale), du programme de biologie et de sciences de la Terre de la classe préparatoire scientifique BCPST (biologie, chimie, physique, sciences de la Terre) et des éléments de sciences du vivant des programmes de chimie, biochimie, sciences du vivant de la série STL (sciences et technologie de laboratoire) du lycée. Les notions traitées dans ces programmes doivent pouvoir être abordées au niveau M1 du cycle master.* »**JORF n°0126 du 1 juin 2016 - texte n° 5**

Arrêté du 19 avril 2016 modifiant certaines modalités d'organisation des concours de recrutement de personnels enseignants du second degré relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

Chapitre III : Modification de l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré

I. - Section sciences de la vie et de la Terre

2. Au B définissant les épreuves d'admission, le dernier alinéa du 2° relatif à l'épreuve d'analyse d'une situation professionnelle est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 2.* »**JORF n° 0184 du 11 août 2018 – texte n°11****Arrêté du 6 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré**

I. - Section sciences de la vie et de la Terre

Le dernier alinéa du 1° du B définissant l'épreuve d'admission mise en situation professionnelle est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Durée de préparation : quatre heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient 2.* »***II - DEROULEMENT DES EPREUVES ORALES D'ADMISSION***Les épreuves d'admission se dérouleront au Lycée Bergson, 27 rue Édouard Pailleron, 75019 Paris. Elles débuteront **le vendredi 14 juin (4h45) et se termineront le jeudi 27 juin en fin d'après-midi.**Accès au lycée :

Métro Bolivar (ligne 7bis Louis Blanc/Pré-Saint-Gervais) – Métro Jaurès (lignes 2, 5 et 7)

Bus n° 26 (Gare Saint-Lazare/Nation), arrêt Marché Secrétan.

Bus n° 75 (Pont neuf/Porte de Pantin), arrêt Secrétan - Buttes Chaumont.

Station Velib, 20 rue Édouard Pailleron.

L'ensemble des épreuves d'admission se déroule sur 3 journées :

Jour 1 : convocation à une réunion d'informations à **13h30** (la première aura lieu le jeudi 13 juin) puis tirage au sort des enveloppes contenant les sujets.

Jours 2 et 3 : épreuves orales : une par jour.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que, en fonction du tirage au sort, certaines convocations peuvent avoir lieu très tôt dans la journée, c'est à dire dès 4h45. Il convient donc de prendre toute disposition pour pouvoir rejoindre le lycée à cette heure matinale.

Pour des raisons d'équité, **aucun changement d'horaire de convocation ne sera accepté** par la présidence du jury.

II.2.1 - Première épreuve d'admission

Cette épreuve de mise en situation professionnelle consiste en une **situation d'apprentissage à concevoir** et à conduire pour un niveau de classe donné.

Le sujet comporte :

- Un titre (intitulé scientifique) ;
- Le niveau de classe auquel il doit être traité :
 - o Pour le cycle 3 de collège, il sera précisé « les compétences et les connaissances associées au sujet seront celles du niveau de 6^{ème} » ;
 - o Pour le cycle 4, il sera fait mention sur le sujet que « Les compétences et connaissances associées à ce sujet correspondent au programme de SVT du cycle des approfondissements (cycle 4). Le jury n'attend pas de précisions sur le niveau de classe au sein desquelles elles seront mises en œuvre ;
- La liste du matériel fourni (un matériel supplémentaire est possible en complément de celui qui est imposé et qui doit être obligatoirement utilisé) : il n'y a pas de libellé d'une activité pratique imposée (ex : réaliser une préparation microscopique) afin de laisser toute l'autonomie possible au candidat ;
- Un document professionnel.

Le libellé du sujet rappellera expressément « *en introduction, vous présenterez les notions scientifiques associées au sujet et justifierez votre démarche* ».

C'est au candidat d'imaginer une observation, une manipulation, une expérimentation ... à partir du matériel fourni et d'intégrer celle-ci obligatoirement et de manière pertinente dans l'exposé ainsi que la communication des résultats et leur exploitation.

Le document professionnel est l'autre élément imposé. Il peut être une représentation d'élève (schéma ou texte), une production d'élève (activité pratique, dessin d'observation, schéma, modélisation, schéma fonctionnel, ...), des documents proposés par le professeur pour faire travailler les élèves (fiche d'activité, extraits de textes historiques, fiche d'évaluation, ...), etc. Il n'a pas vocation à orienter la démarche de résolution mais peut donner des pistes sur la façon de l'amener, de la conduire ou de la prolonger. Par conséquent il peut servir en introduction permettant d'amener le problème, au sein de la démarche de résolution ou en conclusion.

Les candidats doivent l'exploiter de façon approfondie, identifier le contexte, les objectifs visés par l'enseignant. Lorsqu'il s'agit d'une production d'élève on attend en particulier un commentaire du travail réalisé (exactitude, pertinence, complétude) ainsi qu'une évaluation telle que la conçoit le candidat dans son rôle d'enseignant. En aucun cas, il n'est attendu du candidat qu'il réalise les expériences dont les résultats figureraient sur le document professionnel.

Le candidat doit veiller, outre l'activité pratique et le document professionnel, à argumenter son exposé par des faits scientifiques (résultats d'expériences, observations, etc.).

La préparation d'une durée totale de 4h s'effectue en deux temps :

- **2h en salle commune** où le candidat n'a pas à sa disposition le matériel imposé sauf lorsqu'il s'agit d'une carte géologique dont il dispose alors de sa notice. Le candidat a accès à une bibliothèque générale et à un logiciel de gestion bibliographique, ZOTERO, à un ordinateur (un par candidat) équipé d'une suite bureautique (open office ; Microsoft) et du contenu de la clé concours dont l'ensemble des

programmes de SVT de collège et de lycée (ce contenu est consultable sur le site du CAPES ; il intègre pour la session 2019 **la liste des idées-clés pour le programme de SVT du cycle 4**), des fiches techniques, et des logiciels. En revanche, les données associées à certains logiciels (banque de molécules utilisables sur RASTOP et ANAGENE, fichiers images des IRM utilisables sur EDUANATOMIST, etc.) ne sont pas présentes dans la clé concours des salles communes de préparation. En effet, les candidats qui ont comme matériel imposé ces modèles moléculaires ou ces résultats d'IRM ne doivent pas pouvoir les traiter durant les deux premières heures, dans un souci d'équité avec les candidats qui n'ont pas à disposition durant ces 2 premières heures le matériel concret imposé. Le candidat peut emmener en salle d'interrogation, sur une clé fournie par le personnel de laboratoire, le travail qu'il a préparé pendant ces deux heures.

- **2h en salle d'interrogation** où le candidat découvre le matériel imposé et où il a pu emmener trois ouvrages qui lui seront retirés dans la dernière demi-heure. Il y retrouve le contenu de la clé concours complète (données des logiciels incluses), ce qui a éventuellement été enregistré en salle commune et la même suite bureautique. Une caméra sur table est disponible dans chaque salle.

Lors de l'exposé (durée maximum de 30 minutes) :

- Le candidat doit obligatoirement en introduction, présenter les contours du sujet (limites et contenus). Il rend ainsi compte, devant le jury, de son interprétation du sujet et de ce qu'il va développer ensuite pour le niveau visé. Le jury pourra repartir de ces aspects introductifs pour reprendre avec le candidat la logique et la complétude du sujet traité.
- Le candidat contextualise le sujet, pose une problématique et aborde, au sein d'une démarche logique d'enseignement, claire et organisée, les différentes notions relatives au sujet, en adéquation avec le niveau imposé et avec le contenu du programme officiel. Il intègre avec pertinence une activité pratique et le document professionnel. Il ne s'agit pas de tenir un discours adressé aux élèves, ni de réaliser un exposé scientifique académique, mais bel et bien d'explicitier une démarche d'enseignant conforme au niveau et aux objectifs des programmes officiels. Enfin, bien que la leçon s'adresse au jury, l'exposé doit montrer la capacité du candidat à mettre les élèves en situation en explicitant les activités réalisables, les productions attendues des élèves et les bilans qui en découlent.
- Le candidat intègre, à bon escient, la réalisation de l'activité pratique qu'il a choisie et conçue, associée à son exploitation telle qu'attendue par l'élève, ainsi que le document professionnel.

L'exposé est suivi d'un entretien (durée maximum de 30 minutes) au cours duquel le jury aborde les aspects pédagogiques et didactiques de la leçon, le fond et les démarches et méthodes scientifiques dans le cadre du thème de la situation et au-delà, l'histoire des sciences et les ouvertures possibles avec d'autres domaines de la discipline, d'autres disciplines ou des enjeux de société. Il doit être considéré comme une discussion avec le jury sur le mode questions-réponses. Une bonne réactivité est donc attendue. Pendant cet entretien, l'aptitude à l'analyse critique est testée : c'est l'occasion pour le candidat d'améliorer certains aspects de son exposé. Les aptitudes à l'écoute, à la reformulation et à la réflexion pédagogique sont appréciées. Du point de vue scientifique, méthodologique et technique, on attend une bonne maîtrise des aspects liés au sujet, au niveau M1, un savoir structuré de même niveau sur les domaines connexes, et des capacités de réflexion et de logique.

Lors de l'évaluation, sont appréciés la justification de la démarche choisie, le fond scientifique (savoirs, démarches, attitudes), la didactique, la pédagogie, la mise en œuvre d'un protocole et le geste technique, les aspects épistémologiques et historiques.

II.2.2 - Deuxième épreuve d'admission

Cette épreuve consiste en une **analyse d'une situation professionnelle** mise en œuvre par un enseignant.

Le dossier comporte :

- le titre de la recherche menée ;

- pour le collège, le cycle et le ou les niveau (x) de classe visée (s) par l'enseignant (ou l'équipe d'enseignants) ; pour le lycée, uniquement le niveau de classe ;
- pour le lycée, les connaissances, capacités et attitudes relatives à la mise en œuvre d'un point précis d'un programme de SVT ; pour le collège, les attendus de fin de cycle, en lien avec le sujet traité, tels qu'ils figurent dans les programmes des cycles 3 et 4 ;
- la place dans la progression, en particulier ce qui a été éventuellement traité avant cette séquence, par exemple (pour le cycle 3 et la classe de 6^{ème}, on évoquera les contenus du CM1 ou du CM2) ;
- la durée, le lieu et l'organisation du travail des élèves ;
- la mise en situation et la recherche à mener ;
- la liste des supports et les consignes de travail-élève ;
- les supports (en nombre variable de 5 à 8 au maximum) avec lesquels les élèves ont travaillé et leurs productions dont un (si le dossier le permet, certains ne faisant pas appel à du concret) réel et non son substitut. Il ne s'agira pas d'un matériel qui va au-delà du sujet, mais d'un matériel faisant partie intégrante du sujet : échantillon, minéral ou organique, lame mince ou une structure à observer au microscope, à l'œil nu, à la loupe, un modèle analogique ou une maquette, un appareil (sonde, cuve à électrophorèse ...) etc.

La séance ou séquence présentée est une séance ou séquence qui fonctionne au niveau de classe considéré, qui met les élèves en activité et qui permet la construction de connaissances et de compétences.

Pour ce qui concerne les dossiers relatifs au cycle 3 (sciences et technologie) ils porteront principalement sur les thèmes 2 et 4.

Les dossiers pourront décrire un temps d'enseignement en EPI ou bien en AP ou en EMC, un temps de contribution à un parcours. Dès lors qu'il s'agit d'un temps d'enseignement en SVT, ils ne porteront que sur les aspects relatifs à l'enseignement des SVT. On pourra libeller dans le dossier ce qui est visé dans telle ou telle autre discipline par exemple.

La préparation d'une durée totale de 2h s'effectue en salle commune avec un accès à une bibliothèque limitée. Le site du CAPES fait état de cette liste d'ouvrages disponibles. L'ensemble des programmes de SVT de collège et de lycée est à la disposition des candidats pendant cette préparation **ainsi que la liste des idées-clés pour le programme de SVT du cycle 4 (ressource Eduscol).** Un ordinateur est disponible pour consulter plus précisément les documents du sujet fourni sur papier. Le candidat ne dispose pas du matériel réel s'il en existe un pour ce dossier mais il est précisé dans son dossier. Il le découvrira en présence du jury.

L'objectif de ces deux heures de préparation n'est pas de construire un exposé mais de comprendre l'organisation et l'articulation des éléments (documents, productions d'élèves, formes d'évaluation...) en rapport avec des objectifs notionnels, méthodologiques et éducatifs que l'enseignant s'est fixé.

Le dossier propose une séance qui s'est réellement déroulée et qui a conduit à des apprentissages par les élèves. Il existe bien sûr d'autres manières d'aborder et de construire la leçon, c'est le fondement même de l'autonomie pédagogique. Il ne s'agit pas de critiquer la séance mais d'en comprendre l'articulation entre les objectifs assignés par le programme et choisis par l'enseignant, les documents ou le matériel proposés, les activités élaborées et les évaluations réalisées et de voir comment tout cela permet certains apprentissages de la part des élèves.

Cela n'empêche en rien la possibilité de visiter d'autres stratégies et d'échanger sur d'autres choix possibles ou sur les qualités (complétude, pertinence, exactitude, ...) des productions d'élèves. Ces dernières, en particulier, ne sont pas des modèles parfaits de ce qui était attendu par le professeur et à ce titre peuvent porter à discussion et critique.

Au bout des deux heures de préparation, le jury, constitué de deux personnes, vient chercher le candidat et le conduit dans la salle d'épreuve.

L'épreuve consiste en un entretien au cours duquel le candidat est assis à une table face aux membres de la commission. Le sujet est disponible pour le candidat et pour le jury. Il peut être visualisé numériquement et collectivement. Le candidat ne dispose pendant cet entretien d'aucun autre document que le dossier et l'échantillon réel si le sujet en contient, et donc aucune note personnelle ou aucune feuille de brouillon personnelle (sauf pendant l'introduction).

Le candidat présente en 10 minutes au maximum le dossier qui lui a été remis. Le jury vérifiera et évaluera pendant les 10 premières minutes la compréhension du dossier par le candidat (en quoi ce qui est fourni dans le dossier est logique, en quoi l'utilisation de tel ou tel document est pertinente, ...) et s'il a bien utilisé son temps de préparation. Le support réel n'est pas exploité en tant que tel par le candidat, pendant cet exposé.

La durée de l'entretien (50 minutes maximum) permet au candidat de prendre le temps de la réflexion avant de proposer une réponse. S'agissant d'un entretien, une réponse incomplète, maladroite ou fautive peut être revue par le questionnement du jury et reste préférable à une absence de réponse. L'éventuel support réel fait l'objet de questions de la part des membres du jury.

Lors de l'entretien, le jury explore quatre grands domaines :

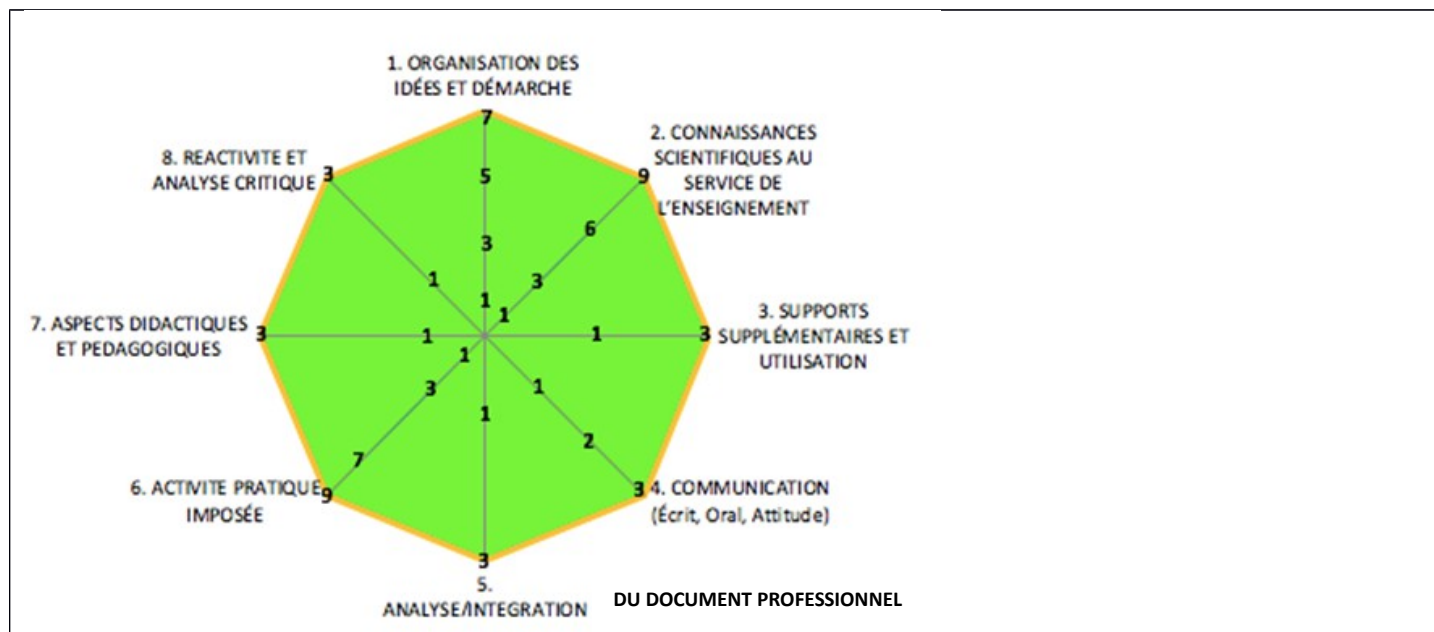
- Les connaissances scientifiques : notions, techniques, démarches, histoire des sciences ; l'esprit critique ;
- L'analyse des objectifs notionnels et méthodologiques, de l'organisation de la classe et la mise en relation avec les supports, les productions, les consignes de travail et l'évaluation ;
- Les perspectives éducatives dans la classe, liées aux contenus du dossier (*éducation à la santé, à l'environnement, à la citoyenneté, problèmes et enjeux sociétaux, sécurité, usages du numérique, maîtrise de la langue, etc.*) ;
- L'appropriation des enjeux de l'enseignement dans le second degré par le candidat (plan pour le numérique ; refondation de l'éducation prioritaire ; laïcité, éducation morale et civique, orientation, stéréotypes, ...) et la connaissance du système éducatif (à l'échelle de l'établissement mais plus globalement comme la continuité école-collège, le parcours bac-3, bac+3, les examens etc.) ; son aptitude à communiquer et à interagir.

Ces domaines ne sont pas abordés successivement mais au contraire imbriqués au fil des interventions des membres de la commission qui peuvent intervenir conjointement sur chacun des temps de l'entretien.

III - EVALUATION

Les grilles et la répartition des points, non proposées ici, relèvent exclusivement de la souveraineté du jury. Les critères présentés sous forme de diagrammes en radar et les indicateurs listés ci-dessous n'ont aucune valeur contractuelle. Ils sont destinés à aider à la préparation à ces deux épreuves.

III.1 - PREMIÈRE ÉPREUVE D'ADMISSION



ORGANISATION DES IDEES et DEMARCHE : présentation des grandes notions scientifiques, justification de la démarche suivie, problématique bien formulée, démarche scientifique apparente.

CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT : Maîtrise des connaissances, des démarches et des techniques au niveau master.

ARGUMENTATION A PARTIR DE SUPPORTS SUPPLEMENTAIRES ET UTILISATION : supports supplémentaires demandés ou issus de la bibliothèque ou de la clé concours (documents, résultats, matériel naturaliste ...) ; utilisation pertinente de ces supports.

COMMUNICATION (Écrit, Oral, Attitude) : maîtrise correcte de langue française à l'écrit et à l'oral ; utilisation pertinente des outils (tableau et outils numériques) ; capacité à construire un discours structuré en autonomie.

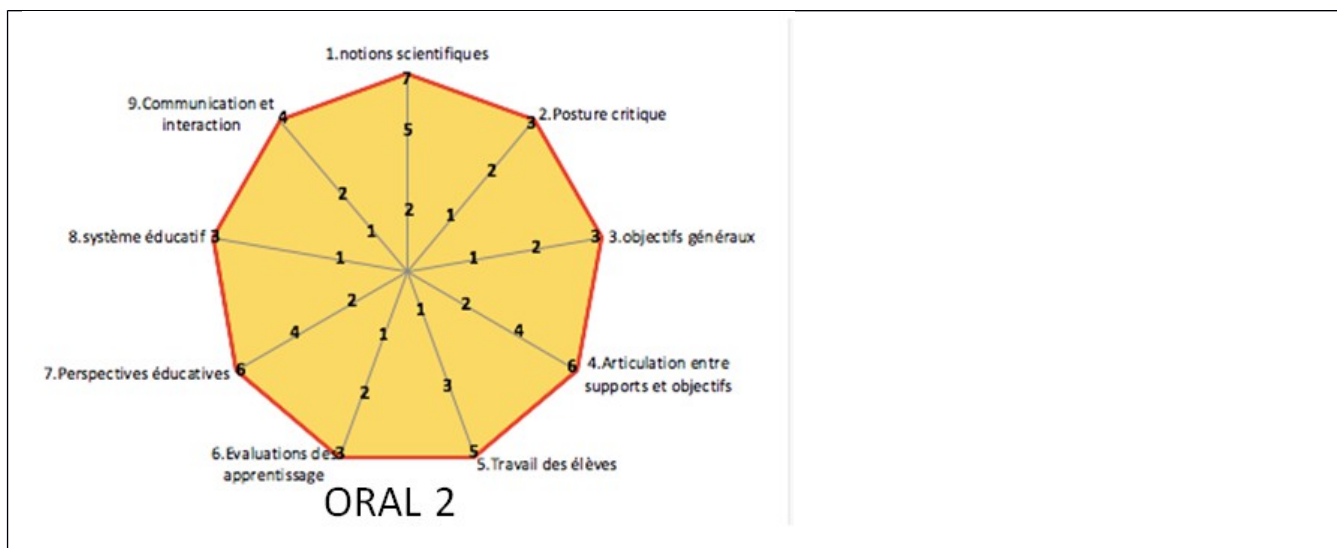
ANALYSE/INTEGRATION DU DOCUMENT PROFESSIONNEL : intégration, pertinence de l'intégration, exactitude de l'exploitation.

ACTIVITE PRATIQUE IMPOSEE : choix de l'activité, qualité de sa réalisation, respect des règles de sécurité, propreté, justesse du protocole, obtention et exploitation des résultats, présence d'une communication des résultats.

ASPECTS DIDACTIQUE ET PEDAGOGIQUE : construction et mise en œuvre de compétences lors d'activités des élèves (on voit l'élève actif) ; prise en compte de l'élève dans la leçon ; construction pertinente des compétences ; transposition adaptée au niveau enseigné.

REACTIVITE ET ANALYSE CRITIQUE : aptitude à argumenter ses choix, aptitude à s'emparer de propositions alternatives (réactivité constructive).

III.2 -DEUXIÈME ÉPREUVE D'ADMISSION



Domaine 1 - Connaissances scientifiques

- Maîtrise des notions scientifiques en lien avec la leçon : compréhension des concepts scientifiques et argumentation de façon autonome avec des connaissances précises et rigoureuses ;
- Posture scientifique, pensée critique : regard critique ; argumentation solide.

Domaine 2 – aspects didactiques et pédagogiques

- Compréhension des objectifs généraux du dossier (notionnel, de compétence, éducatif) : capacité à repérer l'ensemble des objectifs et à les expliciter ;
- Articulation entre les supports et les objectifs du dossier : capacité à discuter le choix des différents supports pour atteindre les objectifs du dossier ;
- Mise des élèves au travail : capacité à expliciter la cohérence entre les modalités de travail, les apprentissages et les objectifs de la séance ;
- Évaluation des apprentissages : capacité à discuter l'articulation entre les évaluations et les apprentissages et/ou la remédiation.

Domaine 3 – Perspectives éducatives

- Enjeux éducatifs (santé, développement durable, numérique, risques et sécurité, maîtrise de la langue ...) : capacité à interagir avec le jury et à proposer des pistes opérationnelles et argumentées.

Domaine 4 - Contexte d'exercice du métier

- Positionnement de l'enseignant dans le système éducatif (organisation d'un établissement, instances, partenariats, dispositifs, liaisons inter-cycles, orientation...) en lien avec les valeurs de la République : capacité à discuter de manière pertinente et argumentée de la place du professeur dans le système éducatif au regard des valeurs de la République et des objectifs de l'enseignement dans le second degré.

Communication et interaction :

- Écoute, dynamisme, réactivité (interaction de manière constructive au cours d'un échange argumenté avec le jury).

IV- INFORMATIONS TRANSMISES ET REPONSES AUX QUESTIONS LORS DE LA RENCONTRE DES PREPARATEURS AU CAPES (AFPSVT) DE NOVEMBRE 2018

PARTIE I - Bilan de la session 2018

L'objectif commun du jury et des formateurs est de recruter les meilleurs professeurs. Le jury est à l'écoute des propositions des formateurs pour améliorer le recrutement.

Cette session 2018 offrait 20 % moins de postes que la précédente au CAPES (- 87 postes) et 30 % de moins au CAFEP. Le nombre de candidats était en légère baisse au CAPES (2842 contre 2988 l'an passé) et en légère hausse au CAFEP (851 contre 773).

La barre d'admissibilité était plus haute pour le CAFEP (7,29/20) que pour le CAPES (6,24) par effet mécanique lié au nombre de postes et de candidats (baisse proportionnellement plus importante du nombre de poste au CAFEP). On a respecté l'homogénéité de la barre d'admission entre public et privé (8,22 au capes et 8,27 au CAFEP), mais cette année, pour la première fois, tous les postes offerts au concours privé ont été pourvus. Ceci a entraîné une différence de sélectivité du concours (les candidats au privé ont eu moins de chance d'être admissibles, à niveau équivalent).

Les résultats aux différentes épreuves sont détaillés dans le rapport du jury.

Les écrits

Écrit 1 : composition

La synthèse reste une activité difficile y compris pour les reçus, quel que soit le type de sujet (biologie ou géologie). Le jury souligne des progrès sur la structuration (introduction, conclusion, développement), mais déplore dans l'ensemble la qualité médiocre d'un grand nombre de copies.

La maîtrise scientifique consiste en la maîtrise des contenus, mais aussi des techniques et de la façon dont on obtient les données. L'esprit critique, le recul critique, savoir ce qu'on peut ou non faire dire aux données, font partie de la formation scientifique. Les correcteurs s'attachent au contenu scientifique mais aussi la démarche d'argumentation en sciences. C'est une faiblesse de nos candidats, et parfois aussi du corps professoral ... « On n'est plus à l'époque de récitation d'un contenu sec, on veut une palette plus large de compétences ».

Le sujet était très cadré, les candidats étaient guidés dans leur plan. Trois parties étaient indiquées dans l'énoncé. Le sujet ne nécessitait pas beaucoup de connaissances, mais une maîtrise des concepts fondamentaux (transcription, traduction, etc.). Les documents étaient des **aides à la rédaction** ; dans ce cas, il n'y a pas de points de barème affectés à leur analyse.

À noter que les sujets de composition peuvent comporter des documents dont l'analyse est requise. Cela est clairement indiqué dans les consignes générales de l'énoncé.

Pour ce sujet, il fallait s'appuyer sur les documents pour argumenter et enrichir l'exposé. Le barème comportait des points pour les attendus, et les faits qui devaient être exposés. Le jury note qu'il s'est révélé difficile pour les candidats de tirer des informations utiles des documents proposés.

Les illustrations sont à choisir par les étudiants. Elles peuvent présenter des données ou des expériences, ou encore des éléments de synthèse. L'exigence de niveau n'est pas trop élevée, des illustrations correctement choisies et de qualité honorable suffisent. L'activité de schématisation est un attendu scientifique important, même si ce n'est pas explicitement demandé. Le rapport comporte à titre d'exemple quelques exemples d'illustrations jugées de qualité suffisante. Le jury regrette ce déficit de schématisation de grandes notions par les candidats, et donc des futurs professeurs.

Répartition des points :

L'ensemble « introduction, logique de l'argumentation, conclusion, illustrations » compte pour 1/4 de la note.

- Partie 1 (du génotype au phénotype moléculaire) : 28%
- Partie 2 (du phénotype moléculaire au phénotype macroscopique) : 33%
- Partie 3 (risque, diagnostic et thérapie) : 13%

Le principal défaut des candidats est le manque d'argumentation. Les autres difficultés identifiées sont les changements d'échelles, l'intégration des différentes dimensions du sujet (génétique, physiologie, ...) et l'illustration. Une synthèse appelle par définition des éléments issus de différents domaines scientifiques qu'il faut tous identifier et qu'il faut relier.

Beaucoup de candidats n'ont pas présenté les maladies imposées par l'énoncé du sujet, ont rajouté inutilement d'autres maladies, voire n'ont pas du tout utilisé les documents. Les documents aident à cibler les contenus. Il faut penser à toutes les notions, et s'il y a un risque qu'une grosse thématique du sujet soit oubliée, le sujet propose un document pour guider vers cette notion.

La moyenne des admis est de 7,66. Cette moyenne est faible, mais pas plus que l'an dernier.

Question : quelles étaient les attentes pour la partie 3 (diagnostic et traitement) ?

Réponse : ce qui est attendu se trouvait en grande partie dans les documents fournis (doc. 3), et dans les symptômes décrits dans la partie 2 (de l'échelle cellulaire à l'échelle de l'organisme). Il était attendu d'énoncer des principes théoriques de diagnostic et de traitement, sans entrer dans les détails. Le but de cette partie était d'évaluer la culture scientifique des candidats.

Q : le rapport mentionne que « les candidats font preuve d'une grande maladresse dans leurs considérations médicales et éthiques ». N'est-ce pas attendre beaucoup de la part de personnes souvent jeunes et inexpérimentées et dont la médecine n'est pas la formation principale ?

R : nous n'avons pas souhaité mettre dans le rapport d'exemples « d'horreurs » écrites par les candidats, en particulier dans le domaine de l'éthique. Les candidats sont des adultes et des citoyens. On attend d'eux le B.A.BA sur ce qu'on peut faire ou pas sur le plan éthique en médecine. Un formateur rappelle que les étudiants ont été des élèves, et qu'ils ont fait dans leur scolarité secondaire de l'EMC (Education Morale et Civique), dans laquelle il y a des notions de bioéthique. Des candidats écrivent par exemple qu'il faudrait effectuer des ablations d'organes sur certaines populations humaines, et en comparer les effets par rapport à des populations témoins ... Ces candidats sont censés prendre des élèves en responsabilité quelques mois plus tard, il semble important au jury d'alerter les futurs candidats sur l'importance d'enseigner devant des élèves avec un minimum d'éthique. Les épreuves orales sont des moments importants pour balayer ces aspects.

Écrit 2 : exploitation d'un dossier documentaire.

L'exploitation du dossier portait sur plusieurs domaines de connaissances et sur la pédagogie (du cycle 3 à la terminale). Le schéma demandé (question 1.5, contexte géodynamique du Japon) représentait une très forte attente du jury. La qualité pédagogique évaluée (question 3.4) était principalement la clarté de la présentation.

Le jury déplore un niveau scientifique des candidats très fragile, un manque de connaissances (ce qu'est un diagramme TAS ...), mais aussi une faible maîtrise des méthodes d'obtention des données fournies, la difficulté à produire un schéma, un vocabulaire peu rigoureux, une argumentation non maîtrisée. Le travail autour des activités-élève, l'identification de pré-requis, de consignes, est très apprécié.

La moyenne des candidats admis est de 10,2 (contre 6,6 pour l'ensemble des candidats). Cette épreuve a été mieux réussie que l'écrit 1, avec des écarts de notes plus importants.

Les oraux

Les notes d'oral 1 sont nettement moins bonnes que celles d'oral 2 (moyenne des admis) : il y a quatre points de différence.

Oral 1 : mise en situation professionnelle

Le jury exige une présentation initiale scientifique de niveau master délimitant le sujet, afin de se rendre compte si le candidat a bien cerné le sujet.

Cette présentation a pour but aussi d'éviter que les candidats ne se jettent sur le contenu des programmes scolaires. Cet exercice est très important, il aide les candidats à être dans les clous de ce qui est demandé : interprétation scientifique du sujet et démarche logique, claire et organisée. « J'annonce le film. Ensuite j'indique les coupures à faire du fait qu'on est à tel ou tel niveau de classe ».

Cet exposé initial ne doit pas forcément durer très longtemps (notamment il n'est écrit nulle part qu'il doit durer 10 minutes comme c'est le cas pour la présentation du dossier de l'oral 2).

Le jury insiste sur la nécessité d'argumenter l'ensemble de la leçon à partir de faits scientifiques.

Les activités doivent être pertinentes, bien réalisées et exploitées. Le geste technique doit être effectué devant le jury, au moins en partie (si une manipulation est longue, prévoir de pouvoir montrer les résultats obtenus en phase de préparation mais une partie doit être réalisée devant le jury).

Le document professionnel doit être intégré et exploité de manière approfondie. Le jury souligne son souci de diversification dans les documents professionnels : tout document qu'un enseignant est amené à fabriquer ou faire fabriquer par un élève.

L'activité pratique et les documents professionnels ne peuvent se suffire à eux-mêmes, ils doivent être intégrés dans une activité. Les documents complémentaires n'ont pas nécessairement besoin d'être analysés en profondeur (faute de temps) mais suffisent à constituer une argumentation. On entend par document, des résultats d'expériences, des observations etc. issues de ressources de la bibliothèque ou de la clé concours. Si un candidat décide d'ajouter une activité pratique supplémentaire ou un support réel supplémentaire, soit c'est utilisé devant le jury soit le candidat signale au jury qu'il a manqué de temps pour l'exploiter ou qu'il n'a plus jugé nécessaire de le proposer dans son argumentation. Il doit, dans les deux cas, justifier son choix.

On constate parfois une succession d'activités réalisées (activité 1, activité 2 ...), sans réflexion profonde sur la finalité des activités. L'élève ne doit pas être perdu au cours de la leçon, il faut qu'on garde à l'esprit l'élève et les phases de son apprentissage. En se posant toujours la question suivante : que voulez-vous que vos élèves retiennent de cette leçon ?

Les jurys ne peuvent pas communiquer leur grille de notation détaillée. On trouvera dans le rapport un tableau avec les observables. Les résultats indiqués sont sur les admissibles.

Q : Cause de la faible note de l'activité pratique de l'oral 1 ?

R : cela peut provenir tout à la fois d'un problème de production (conception du protocole, geste technique) et ou d'intégration dans la leçon. Une activité plus longue n'est pas un handicap lors de l'oral (préparation d'une partie de la manip' en amont de l'oral).

Q : La présentation du sujet peut-elle aller jusqu'à 10 minutes ? Au détriment des activités pratiques ?

R : Pour un exposé de 40 min (jusqu'à cette session 2018), les dix minutes de présentation étaient un maximum. La durée de cette présentation ne doit pas être trop longue, tout au plus quelques minutes, pour ne pas empiéter sur l'exposé. La présentation n'est pas évaluée en elle-même. La présentation permet au jury de

se rendre compte de la compréhension du sujet par le candidat. Certains candidats qui ont bien cerné le sujet peuvent ne pas bien traiter le sujet (par mauvaise gestion du temps, par ex). Sorte « de bande-annonce de film ». On peut aussi voir cette introduction comme la présentation des objectifs d'apprentissage autour de la thématique proposée, avec la clarification des enjeux (ce qui va pouvoir faire obstacle pour les élèves, et donc auquel il faut apporter une attention privilégiée).

Q : La présentation du sujet constitue-t-elle une introduction ?

R : pas nécessairement.

Q : faut-il formaliser les objectifs notionnels et annoncer la démarche ?

R : oui.

Q : Dans la délimitation du sujet, le candidat peut-il garder le « suspens » sur son plan ?

R : oui.

Q : Dans le rapport, absence de commentaires du jury sur le matériel complémentaire : moins d'attentes ?

R : tout ce qui est support supplémentaire (réel ou virtuel) est attendu et valorisé, dans le but d'aider le candidat, mais sans une exploitation attendue par le jury. Conseil : ne pas trop multiplier les documents supplémentaires ...ou justifier (voir plus haut).

Q : Le matériel supplémentaire peut-il être simplement évoqué ?

R : Le candidat ne doit pas se priver de matériel supplémentaire, notamment par peur de manque de temps ... mais il devra faire un choix de la façon de l'exploiter. Il y a trois possibilités d'exploitation du matériel supplémentaire :

- exploitation complète du matériel devant le jury ;
- évocation du matériel et de l'activité sans l'exploiter, par manque de temps ;
- projection du matériel au cours de l'exposé.

Q : Pour des sujets de cycle 4 : les candidats ont-ils accès aux « idées clés » d'Eduscol ?

R : oui à partir de la session 2019.

Q : que signifie « discours structuré en autonomie » (cf. item « communication » p. 50 du rapport) ? Pourquoi cet élément ne figure-t-il pas dans la partie « organisation des connaissances » ?

R : « Discours structuré en autonomie » signifie sans l'aide du jury. Souvent le jury se retrouve à devoir poser des questions très précises et les unes après les autres pour obtenir des réponses correctes du candidat. Dans ce cas, il n'y a pas de discours structuré en autonomie. La communication orale doit être cohérente (d'où l'indication à ce niveau du barème) et pas seulement le plan général (évalué dans la partie « organisation des connaissances »).

Q : Pouvez-vous ré-expliciter ce que veut dire « Il ne s'agit pas de tenir un discours adressé aux élèves, ni de réaliser un exposé scientifique académique » (p. 51 du rapport), qui reste difficile à expliquer aux étudiants ?

R : il est étonnant de retrouver cette question chaque année alors qu'en pratique, ça ne pose pas problème : tous les candidats ont la bonne façon de s'adresser au jury, il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur ce point.

Q : En quoi l'affirmation relevée précédemment est cohérente avec des propos rapportés par les étudiants et qui semblent avoir été tenus aux réunions de tirage au sort « vous pouvez voir l'oral 1 comme une présentation d'agrégation simplement mise au niveau imposé » ?

R : Le déroulé du fil conducteur scientifique est a priori le même que si on traitait un sujet d'agrégation effectivement, c'est le niveau de précision des contenus proposés qui diffère.

A noter que le questionnement proposé par les candidats en présentation n'est pas toujours résolu en fin d'oral : ce genre d'erreur est évidemment à éviter ! Il est souvent utile de clarifier la différence entre les conclusions partielles liées aux notions travaillées (avec le matériel déployé), et les conclusions plus générales représentant ce que doivent retenir les élèves.

Oral 2 : analyse d'une situation professionnelle

Le jury attend des candidats une appropriation du dossier : maîtrise des méthodes, des techniques, du raisonnement scientifique ; mise en relation des choix d'objectifs et des choix de traitement de la séquence. Le candidat doit comprendre et expliquer ce que le concepteur du dossier a voulu faire (objectifs de l'enseignant).

L'exploitation de la bibliothèque n'est pas très satisfaisante. Trop de ces candidats recopient des extraits de livres, pour essayer de répondre aux éventuelles questions du jury ...

Un appui sur les expériences vécues par les candidats au cours de leurs stages de terrain est attendu et très valorisé. La dimension éducation du futur citoyen est très importante.

Q : « identification de la source des documents ». A quel point est-ce une attente forte ? (Remarque qu'il y a déjà beaucoup d'objectifs poursuivis dans l'oral).

R : Le candidat doit citer ses sources. C'est un élément d'évaluation parmi d'autres, c'est une bonne attitude parmi d'autres que de se préoccuper de la source de son document ...

Remarque : A l'oral 2, l'accès à la bibliothèque ne se fait qu'à la 2^{ème} heure. Cela n'est pas mentionné dans le rapport.

R : oui, c'est bien le cas. Cela sera rappelé dans le vade-mecum.

Q : Lors des oraux, les sujets sont mis en ligne sur le site du jury mais ça ne semble plus être au fur et à mesure.

R : oui, cette année, ils ont été publiés en une seule fois sur le site.

Q : La liste des sujets n'est pas facilement extractible dans le rapport. Peut-on obtenir la liste des sujets en format Excel ?

R : oui, cela sera fait.

Q : Y a-t-il des aspects rédhitoires dans des manques ou des erreurs des candidats (barème de type curseur, comme à l'agrégation) ?

R : non, pas de barème par curseur : tout est évalué par les grilles d'évaluation.

Informations sur la session 2019

A ce jour, le nombre de postes ouverts n'est pas encore connu ; le nombre d'inscrits aux deux concours est stable : 2 738 au CAPES et 797 au CAFEP.

Modification de l'oral 1 :

Réduction de la durée de l'exposé, qui passe de 40 à 30 minutes, cela afin de permettre un entretien plus long (de 20 à 30 minutes). En 20 minutes le jury ne pouvait pas tester toutes les compétences d'un candidat qui avait mal réussi. De plus, beaucoup d'exposés ne dépassaient pas 30 minutes dans les sessions (tant pour les bons candidats que pour les moins bons) ...

Q : Les candidats pourront-ils être interrogés sur les nouveaux programmes du lycée ?

R : non, les candidats ne seront pas interrogés sur les nouveaux programmes, mais ils peuvent l'être sur l'esprit et les grandes lignes de la réforme.

Informations et questions diverses :

- Le site web de l'académie de Toulouse va être fermé pour des raisons légales, le jury ne peut communiquer que via un site officiel. Des difficultés de communication sont à prévoir. Une solution alternative a été trouvée et dès qu'elle sera opérationnelle, l'information et le lien pour accéder nous seront fournis.

- Suite à l'introduction de l'outil bibliographique Zotero accompagnant la bibliothèque, la mise en place d'une bibliothèque partagée est à l'étude.

Q : Les derniers sujets d'écrits sont très en relation avec les programmes de collège et lycée. Est-ce que les programmes de BCPST sont vraiment exigés ? C'est difficile d'assurer le niveau BCPST dans nos formations.

R : on attend ce niveau de maîtrise de la part des candidats. Mais quand on choisit un sujet, on ne le calque pas sur les programmes de collège et lycée. À l'avenir on peut très bien proposer un sujet qui évoque la vache (spécificité du programme de BCPST) entre autres choses, mais sans faire un sujet sur une entrée seulement axée sur le programme de BCPST. L'ambition générale du concours est d'avoir des écrits de synthèse larges, pour ne pas contre-sélectionner des candidats de valeur qui auraient fait une impasse sur un point très précis. L'ouverture scientifique est valorisée. Concernant l'écrit 2, du fait des questions sur les activités possibles avec des élèves du secondaire, leurs thématiques sont forcément très proches des programmes du secondaire.

Q : Attentes du jury sur les notions de pédagogie (exemple du « socio-constructivisme » ...) ?

R : oui, ces notions font partie du tronc commun de la formation MEEF (cf. arrêté du master MEEF de 2013). Cela dépasse la didactique de la discipline, cela fait partie de notions de sociologie, et de l'histoire du système éducatif ... Voir la liste des ouvrages recommandés par l'EN dans ces domaines.

Q : Constat que parmi les lauréats du CAPES de cette année, il y a un nombre de titulaires d'un master, voire d'une thèse, mais qui ne maîtrisant pas les notions de didactique. La didactique a-t-elle été moins évaluée à cette session ?

R : Les épreuves trient les candidats aussi sur ces aspects didactiques. Le concours évalue toute la palette des compétences professionnelles. Par ailleurs, la recherche ne développe pas que l'excellence scientifique, mais également la pédagogie. Le concours sélectionne des candidats ayant les pieds sur terre, et qui manifestent des qualités personnelles.

Remarque : les étudiants en « deuxième carrière » (réorientation) qui ne sont pas formés en master 1 MEEF mais passent le CAPES directement avec un autre M1 ont parfois des difficultés une fois mis devant les classes.

R : oui, pourtant en SVT, le concours est équilibré entre le disciplinaire et la didactique, ce qui n'est pas le cas dans les autres matières. Le CAPES de SVT est cité comme exemplaire, de ce point de vue.

Remarque : Des étudiants qui ont un tiers-temps, se sont sentis stigmatisés à l'oral : peu de sujets dans la corbeille de tirage au sort notamment, non-respect de l'ordre alphabétique d'appel ...

R : faire composer des étudiants en tiers-temps représente une forte contrainte d'organisation pour le jury. On est obligé d'avoir des salles vides, ce qui restreint le nombre d'horaires sur lesquels on peut les faire passer. D'où le faible nombre de sujets, mais en fait ce sont des sujets qui ont été extraits du pool des sujets proposés, parce que l'horaire de passage convenait pour un étudiant en tiers-temps. Donc le tirage au sort des sujets est respecté, autant que possible. Nous réfléchissons à une autre modalité moins stigmatisante.

Remarque : les candidats rapportent une hétérogénéité entre les jurys, et l'absence d'interrogation dans certains domaines.

R : Il faut être vigilant sur le ressenti des candidats. Les examinateurs interrogent sur tout. La présidence examine les fiches d'évaluation, et dans chacune d'entre elles figurent tous les domaines dont les questions scientifiques posées par le jury.

Q : des livres de didactique seront-ils introduits dans la bibliothèque du CAPES ?

R : ce n'est pas envisagé car les candidats risquent de s'y perdre, ce n'est pas au moment du concours qu'ils doivent les lire (discussion avec certains formateurs ...). Cependant le jury n'est pas défavorable à la diffusion d'une liste de références, d'une bibliothèque dite « de formation », mais qui ne sera pas disponible pour les oraux. L'AFPSVT va faire des propositions dans ce sens. De la même façon, il est envisagé de diffuser la bibliothèque commune Zotero.

Q : Est-il envisagé de réduire le nombre d'ouvrages à la bibliothèque du concours, sachant que les étudiants ne peuvent pas connaître tous les ouvrages ?

R : oui, d'accord sur ce principe. Cependant, le jury attire l'attention sur l'emprunt systématique par les candidats de livres généralistes au détriment des ouvrages spécialisés (exemple : la matière organique pour la leçon sur la décomposition de la litière ...).

Q : Le référentiel (« programmes » des sciences de la vie et des sciences de la Terre) va-t-il changer pour la session 2019 ?

R : il n'y a pas de raison qu'il change, sauf si les formateurs formulent à nouveau des demandes dans ce sens

Q : Le vade-mecum du jury sera-t-il communiqué, quelques mois avant les oraux ?

R : oui, merci de nous le rappeler ...

Q : Avez-vous des informations sur l'évolution du concours ?

R : le rapport Rondeau-Saint Girons (sur la formation des enseignants du second degré) vient d'être transmis au ministre. On attend les décisions ...